



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes s'est réuni le mercredi 25 juin 2025 à 17h30. À l'ordre du jour, plusieurs décisions majeures ont été adoptées, illustrant la volonté de l'intercommunalité d'accompagner le développement équilibré de son territoire et de renforcer les services aux habitants.



Coopération intercommunale

- En tant que membre de l'Établissement Public Loire (EPL), la Communauté de Communes a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, une structure qui pilote les actions de prévention contre les inondations et la gestion des milieux aquatiques.



Finances

- Une subvention complémentaire de 20 000 € a été accordée à l'Office de Tourisme Communautaire Sologne Côté Sud, pour ses actions jusqu'en 2025.



Urbanisme - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi-H)

- Le conseil a organisé le débat obligatoire sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) dans le cadre du PLUi-H.

Ce projet fixe les règles d'urbanisme pour les années à venir : logement, développement économique, protection de l'environnement, mobilités...



Développement économique

- Le bâtiment industriel de la Rue Georges Richard à Romorantin-Lanthenay sera cédé pour l'euro symbolique à la SCI FREDKAR, cette cession favorisera le maintien de l'activité économique sur le site.



Habitat

- Pour lutter contre les risques d'inondation, 60 diagnostics seront réalisés dans les logements, avec une priorité donnée aux habitations vacantes en zone inondable.
- La plateforme Nestor assurera le suivi de ces interventions en tant que guichet unique.



Mobilité

- Le conseil a validé un contrat opérationnel de mobilité, visant à mieux organiser les transports publics, favoriser les liaisons entre les différents modes de transport (bus, train, vélo...) et encourager les coopérations entre territoires voisins.



Environnement - Économie circulaire

- Le conseil communautaire a adopté plusieurs mesures pour renforcer la gestion responsable des déchets et favoriser le recyclage à l'échelle du territoire :
- Signature d'un contrat territorial pour les articles de bricolage et de jardinage.



Ressources humaines

- Le Conseil a adhéré au dispositif de signalement des actes de violence, de harcèlement, de discrimination ou d'agissements sexistes. Une convention sera signée avec le Centre de Gestion du Loir-et-Cher (CDG 41).

